

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT**

Envoyé en préfecture le 30/01/2025

Reçu en préfecture le 30/01/2025

Publié le 30/01/2025

ID : 001-210101895-20250127-DEL25\_09-DE



N° 25 / 09

Séance du 27 janvier 2025

Nombre de  
Membres

En Exercice : 14  
Présents : 10  
Procuration : 4  
Votants : 14  
Pour : 14  
Abstention : 1  
Contre : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept janvier à 18 H.30, le conseil municipal d'Injoux-Genissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis MOSSAZ, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 14 janvier 2025

Membres présents: Mmes MM. ANDRE Bérengère, BALSEM Lydie, BLANC Valérie, BOSSON Pascale, FILLOD Claude, FOUCART Bernard, LECOQ Frédéric, MOSSAZ Denis, PRUDHOMME Joël, DROST Patricia

Absent(e)s ou excusé(e)s : ARTERO Véronique (pouvoir à Bernard FOUCART) ; BILLET Benoît (pouvoir à BOSSON Pascale) ; CARREZ Laurent (pouvoir à Joël PRUDHOMME) ; Sophie SELLIER (pouvoir à Denis MOSSAZ)

Secrétaire : Bernard FOUCART

**Objet : Subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale**

Considérant la trésorerie du Centre Communal d'Action Sociale au 1<sup>er</sup> janvier 2025 qui ne permet pas d'honorer les dépenses en cours ;

Considérant la subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € allouée au Centre Communal d'Action Sociale au cours de l'exercice budgétaire 2023 ;

Considérant que ladite subvention n'a pas fait l'objet d'un versement depuis le budget général ;

Considérant la subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € allouée et versée au Centre Communal d'Action Sociale au cours de l'exercice budgétaire 2024.

Le Conseil Municipal

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

⇒ **Approuve** le versement, anticipé par rapport au vote prochain du budget primitif du budget général de la commune, d'une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale pour un montant de 10 000 €

⇒ **Dit** que la subvention fera l'objet d'une inscription au budget général 2025 de la commune.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Le secrétaire

Bernard FOUCART

Le Maire,



Denis MOSSAZ